

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Murin pasta Extreme

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2017-0005

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0016059-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	12
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	12
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	13
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	13

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	13
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	14
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	14
6. Autres informations	14

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Murin pasta Extreme
---------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Vebi Istituto Biochimico s.r.l.
	Adresse	via Desman, 43 35010 Borgoricco Italie
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2017-0005	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0016059-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	29/04/2015	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	31/08/2020	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Vebi Istituto Biochimico s.r.l.
<b>Adresse du fabricant</b>	via Desman, 43 35010 Borgoricco (PD) Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	via Desman, 43 35010 Borgoricco (PD) Italie

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	11 - Brodifacoum
<b>Nom du fabricant</b>	ACTIVA SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	Via Feltre ,32 20132 Milan Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	via Tre Ponti, 22 37050 Santa Maria di Zevio (VR) Italie

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.0025

### 2.2. Type de formulation

Pâte
------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée -.
<b>Conseils de prudence</b>	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire l'étiquette avant utilisation.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>EN CAS D'INGESTION:Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>Éliminer le contenu dans selon la réglementation régionale ou nationale en vigueur</p> <p>Éliminer le récipient dans selon la réglementation régionale ou nationale en vigueur</p>

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Grand public

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  intérieur et autour de bâtiments Souris: Intérieur Rats: Intérieur et extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	rat 100 g, souris 50 g - 0 -  Souris: 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 2 mètres.  Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  Rats:  100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 10 mètres.  En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 5 mètres.  Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du

traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

MURIN PASTA Extreme est fourni sous 2 formes:

1. Sachets individuels en papier alimentaire de 10 à 15g.

2. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g

Emballage: de 50 à 100 g

- Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE
- Boîtes en papier/ carton

- Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieures en coex/ HDPE/ PE
- enveloppe plastic: PP MAT20 + PET MET 12 + PE45
- enveloppe plastic: PP MAT20 + PET MET 12 + PE60

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

- Lorsque le produit est utilisé dans des barquettes en plastique à dose unique, une fois positionnées, couper le film protecteur supérieur.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
  - Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
  - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants: le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»). Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
  - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
  - Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
  - Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
  - En cas:
    - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
    - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
    - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.  
Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Murin Pasta Extreme ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison»
  - Dangereux pour la faune.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale (L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée).



- Le port de gants est conseillé.

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- durée de conservation: 2 ans

## 4.2 Description de l'utilisation

### Utilisation 2 - Professionnels

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  intérieur et autour de bâtiments Souris: intérieur Rats: intérieur et extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats 200 g, souris 50 g - 0 -  Souris Appâts: - 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 2 mètres.  Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  Rats

Appâts:- 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 10 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 5 mètres.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

#### Dimensions et matériaux d'emballage

MURIN PASTA Extreme est fourni sous 2 formes:  
1. Sachets individuels en papier alimentaire de 10 à 15g.  
2. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g

Emballage: de 3 à 25 kg

- Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE
- Boîtes en papier/ carton
- Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieure en coex/ HDPE/ PE
- Seaux: HDPE
- enveloppe plastic: PP MAT20 + PET MET 12 + PE45
- enveloppe plastic: PP MAT20 + PET MET 12 + PE60

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appâtage doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par

l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être entraîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- *Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit*

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

- Lorsque le produit est utilisé dans des barquettes en plastique à dose unique, une fois positionnées, couper le film protecteur supérieur.

## 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants: Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»)

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

## 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Murin Pasta Extreme ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison  
- Dangereux pour la faune.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale (L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée).

- Le port de gants est conseillé.

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.  
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans.

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Dans et autour des bâtiments Souris: intérieur Rats: intérieur et extérieur, autour des bâtiments Zones ouvertes extérieures Décharges extérieures
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans points d'appâts couverts et protégés

**Taux et fréquences  
d'application**

rat 200 g, Souris 50 g - 0 -

**Souris**

Appâts: - 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.  
En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 2 mètres.

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

**Rats**

Appâts: -200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 10 mètres.

En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 5 mètres  
Rats - Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux  
d'emballage**

MURIN PASTA Extreme est fourni sous 2 formes:

1. Sachets individuels en papier alimentaire de 10 à 15g.
2. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g

Emballage: de 3 à 25 kg

En cas d'emballage supérieur à 10 kg, l'emballage intérieur est limité à des sacs emballés séparément d'une taille maximale de 5 ou 10 kg.

Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE

- Boîtes en papier/ carton

- Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieure en coex/ HDPE/ PE

- Seaux: HDPE

-enveloppe plastic: PP MAT20 + PET MET 12 + PE45

-enveloppe plastic: PP MAT20 + PET MET 12 + PE60

### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
  - Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
  - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
  - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
  - Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
  - *Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.*
  - Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.
  - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
  - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts
  - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
  - *Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.*
  - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
  - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
  - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
  - Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit
  - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
  - L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
  - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- *Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement*
- 
- *En cas d'utilisation dans un système d'appâtage pulsé, remplacer l'appât consommé après 3 jours et ensuite à des intervalles maximum de 7 jours. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs.*
  - *Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.*
  - Lorsque le produit est utilisé dans des barquettes en plastique à dose unique, une fois positionnées, couper le film protecteur supérieur.

### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la

période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

#### **4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:
- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Murin Pasta Extreme ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison.

- Dangereux pour la faune.

#### **4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale (L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée).

- Le port de gants est conseillé.

#### **4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
  
- Durée de conservation: 2 ans

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

Se référer aux conditions d'utilisation spécifiques

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

Se référer aux conditions d'utilisation spécifiques

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**



- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
  - Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
  - En cas:
    - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
    - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
    - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.  
Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Murin Pasta Extreme ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison.
  - Dangereux pour la faune.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

- Le port de gants est conseillé.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans

### 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

